

Autorité exclusive : pourquoi les titres d'arbitrage international en arts culinaires et gastronomie sont la propriété exclusive de l'Union Internationale des Arabes Maîtres Chefs et de son autorité ICGA

Un cadre juridique international mettant fin à l'anarchie des titres et instituant une référence arbitrale unique

Official article information

Article author

—

Article number

387

Article code

—

Protection number

—



Scan to verify the article

Reference

—

Du chaos à l'autorité

Comment l'IUOAMC et l'ICGA ont rétabli la légitimité de l'arbitrage culinaire international

Dans un monde où les titres professionnels sont de plus en plus diffusés sans cadre réglementaire, et où la confusion entre amateurs et professionnels devient courante, **l'Union Internationale des Arabes Maîtres Chefs (IUOAMC)** et son organe officiel

d'arbitrage, l'**International Culinary & Gastronomy Arbitration (ICGA)**, ont réussi à imposer **le droit, la légitimité et la référence internationale** à une profession qui, pendant des décennies, était ouverte à quiconque souhaitait faire précéder son nom du titre de « *Juge International* ».

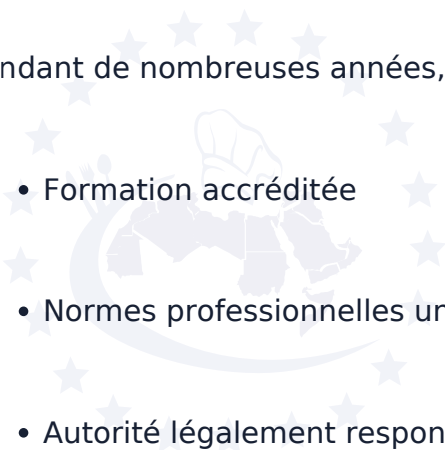
Aujourd'hui, l'équation a radicalement changé.

Le monde sait désormais qu'**un titre n'est pas une décoration, mais une responsabilité**, et que **son attribution relève exclusivement d'une autorité légalement habilitée**.

1. Du désordre au système

Une profession en quête d'une autorité suprême

Pendant de nombreuses années, le titre de « *Juge International* » a été utilisé sans :

- 
- Formation accréditée
 - Normes professionnelles unifiées
 - Autorité légalement responsable
 - Registre international officiel
 - Cadre de gouvernance ou code d'éthique

Ce vide réglementaire a permis à de nombreuses entités — arabes et internationales — de distribuer des titres de manière arbitraire, causant un préjudice majeur à la crédibilité des compétitions professionnelles.

Même des organisations historiques telles que **WorldChefs** ont attribué des titres d'arbitrage **sans disposer d'un système d'arbitrage enregistré ni d'un cadre juridique reconnu**.

Cette époque est désormais révolue.

2. ICGA

La première autorité mondiale d'arbitrage culinaire officiellement enregistrée

International Culinary & Gastronomy Arbitration Ltd (UK) est la seule entité au monde qui :

- Est **légalement enregistrée au Royaume-Uni**
- Est **juridiquement spécialisée dans l'arbitrage des arts culinaires et de la gastronomie**
- Détient l'autorité exclusive pour **délivrer les titres et grades d'arbitrage internationaux**
- Dispose de **prérogatives exécutives pour encadrer et contrôler la profession**
- Propose des **programmes d'arbitrage et de formation accrédités et harmonisés**
- Opère sous la **protection de l'acte exécutif international émis par l'IUOAMC**

L'ICGA n'est pas une structure symbolique, mais une **institution internationale d'arbitrage pleinement constituée**, dotée d'une personnalité juridique et d'une reconnaissance multinationale.

3. Titres protégés et interdiction d'usage non autorisé

L'IUOAMC et l'ICGA confirment que les titres suivants sont **exclusifs et juridiquement protégés**, et ne peuvent être utilisés sans **autorisation écrite expresse** :

- International Culinary Judge
- International Gastronomy Judge
- Global Culinary Arbitrator
- Certified International Judge – ICGA
- International Culinary & Gastronomy Judge

Ces titres constituent :

- ✓ Des désignations professionnelles protégées
- ✓ Des marques officielles d'accréditation
- ✓ Des droits juridiques exclusifs de l'IUOAMC
- ✓ Des titres dont l'usage sans licence est strictement interdit

4. Même WorldChefs ne dispose d'aucun droit d'usage sans autorisation

Conformément à l'**Instrument Exécutif International de Fusion des Entités (EX-01-2025)** et au cadre juridique régissant l'IUOAMC et l'ICGA :

Même WorldChefs — ou toute autre organisation internationale — n'a aucun droit légal d'utiliser le titre « International Judge » ou toute appellation similaire liée à l'arbitrage culinaire ou gastronomique

international sans autorisation écrite officielle délivrée par l'IUOAMC et l'ICGA.

Les raisons sont claires et juridiquement établies :

- WorldChefs **n'est pas une autorité d'arbitrage légalement enregistrée**
- Il s'agit d'une organisation culinaire, **non d'un organe judiciaire ou arbitral**
- Elle ne dispose **d'aucun système d'arbitrage international enregistré**
- Elle ne possède donc **aucune compétence légale** pour attribuer des titres d'arbitrage internationaux

Les titres d'arbitrage relèvent désormais **exclusivement de la juridiction légale de l'ICGA.**

Aucune entité — quel que soit son nom, son ancienneté ou sa notoriété — ne peut en faire usage sans autorisation officielle.

5. Pourquoi cette exclusivité est indispensable

Parce que l'arbitrage culinaire international exige :

- Une autorité unique pour unifier les normes
- Un système éthique crédible et applicable
- Des certifications et licences vérifiables
- Une protection contre l'usurpation et la fraude

- Une référence internationale dotée d'un pouvoir disciplinaire

Ces objectifs sont **inatteignables** tant que les titres demeurent accessibles sans contrôle.

Cette exclusivité **n'est pas une logique de domination**,
mais une **mesure de protection de la profession**.

6. Déclaration officielle

L'**Union Internationale des Arabes Maîtres Chefs (IUOAMC)** et l'**International Culinary & Gastronomy Arbitration (ICGA)** déclarent officiellement :

Toute personne ou entité — y compris WorldChefs ou toute autre organisation — utilisant des titres d'arbitrage culinaire international **sans autorisation écrite officielle** est considérée en **infraction internationale**, et en **violation directe des droits juridiques et du cadre réglementaire** de l'IUOAMC et de l'ICGA.

Déclaration finale

L'arbitrage international n'est pas un nom — c'est une responsabilité mondiale

Désormais :

- Les titres **ne sont plus attribués arbitrairement**
- Les titres **ne sont plus utilisés sans autorisation**
- Les titres **ne sont reconnus qu'à travers l'ICGA**

La dignité de l'arbitrage culinaire international a été rétablie.

L'ère de l'usurpation et de la distribution incontrôlée des titres est révolue.

Aujourd'hui, l'**Union Internationale des Arabes Maîtres Chefs** s'impose comme **la référence suprême mondiale** en matière d'arbitrage culinaire et gastronomique international.



IUOAMC
International Union Of
Arab Master Chefs